



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE**  
**LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 AVRIL 2021**

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	26
" " ayant donné pouvoir	:	0
" " votants	:	26

Date de la convocation : 8 avril 2021

**PRÉSENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, Mme BAILLY-BAZIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, Mme DOUARD, M. BINDA, Mme LACROIX.

**EXCUSÉS** : Mme VALLET, M. CUEVAS, M. EL FAHFUHI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Pascal TISSOT

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Pascal Tissot est nommé secrétaire de séance.

---

**M. le Maire.**- Bonsoir à toutes et à tous.  
Annelise Martin nous rejoindra dès qu'elle pourra. Si elle n'est pas arrivée lorsque ce sera le moment de passer le dossier concernant la culture, nous passerons directement à la suite pour y revenir à son arrivée.

Est-ce que cela vous convient ? (*Approbation générale*). Merci.

Nous avons ce soir les excuses de Monsieur El Fahfouhi et de Monsieur Cuevas.

Je vous demande d'adopter l'ordre du jour.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 9 mars par mail le 26 mars.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Pascal Tissot.

Vous n'y voyez pas d'inconvénients ?

**M. Tissot.**- Non.

**M. le Maire.**- Merci.

Vous avez reçu la convocation pour ce mercredi, 19 h 30, en temps et heure.

-----

### *Remerciements et communications diverses*

**M. le Maire.**- J'ai quelques informations à vous donner.

Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2020 et au dépôt des dossiers de subventions, je vous informe que le Département du Jura et la Communauté de Communes ont attribué les aides financières suivantes dans le cadre du plan de relance pour les opérations suivantes :

- Réfection de la couverture de l'ancienne gare du Tram

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 22 052 €

Montant des subventions accordées :

7 350 € Département + 7 350 € Communauté de Communes

- Réfection et sécurisation de l'entrée du cimetière

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 29 246 €

Montant des subventions accordées :

7 310 € Département + 7 310 € Communauté de Communes

- Rénovation des toilettes publiques de l'Oppidum

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 43 433 €

Montant des subventions accordées :

14 480 € Département + 14 480 € Communauté de Communes

- Restauration de la fontaine place de la Mairie

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 19 206 €

Montant des subventions accordées :

4 800 € Département + 4 800 € Communauté de Communes

- Restauration de l'orgue de l'église

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 5 390 €

Montant des subventions accordées :

1 350 € Département + 1 350 € Communauté de Communes

- Rénovation des bureaux du 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Il s'agit du secrétariat général et du bureau de Laurent Laithier, qui est le bureau de la mairie le plus en mauvais état.

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 28 398 €

Montant des subventions accordées :

7 100 € Département + 7 100 € Communauté de Communes

Une subvention de 120 000 € a été attribuée à la Commune de Champagnole pour le dossier « Création de 6 logements dans l'ancienne trésorerie » au titre du dispositif « Habitat et Aménagement » par la Région Bourgogne Franche-Comté. Cette subvention est basée sur une dépense subventionnable de 624 509,14 €.

Nous n'allons probablement pas donner suite à cette subvention car nous avons reçu dernièrement les conditions d'attribution de cette subvention que nous avons demandées il y a 2 ans. Si nous acceptons cette subvention, nous allons perdre de l'argent parce qu'ils nous bloquent très bas au niveau des loyers que nous pouvons percevoir. L'opération serait donc déficitaire.

En plus, ils ont des exigences pour rendre les logements hermétiques à l'air qui sont quasiment impossibles à atteindre dans le cadre d'une rénovation. Pour du neuf, c'est fait en

conséquence, mais pour de la rénovation d'un bâtiment du début des années 70, c'est extrêmement compliqué et il y a peu de chance qu'on y arrive.

Il vaut donc mieux refuser une subvention plutôt que de ne pas pouvoir l'assumer et ensuite que cette subvention nous fasse globalement perdre de l'argent. Sachant que nous avons des prêts sur 20 ans sur cette opération, cela ne représente finalement que 6 000 € par an et cela nous fait baisser les loyers à un niveau où l'opération ne sera plus valable.

On perdrait peut-être également la subvention de 180 000 € de l'Etat. Cette subvention a en effet été demandée dans le cadre de la DETR et c'est pour des logements qui ne sont pas conventionnés. Ce sont des logements de catégorie ordinaire et l'Etat ne nous demande pas de conditions. Et là, il nous aurait fallu faire la demande dans un autre cadre que la DETR et on ne peut pas demander des subventions de manière rétroactive.

On ne va donc pas prendre ce risque en demandant la subvention de 120 000 € à la Région, sachant que ce n'est vraiment pas un bon plan.

Je voulais donc vous prévenir de cet état de fait.

Nous avons des remerciements :

- Le Club Rando remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

- Le Tennis Club remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

- L'Aïkido Club remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

- Champagnole Rugby remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

- L'Entente Jura Centre Athlétisme remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

-----

### ***Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal***

**M. le Maire.**- Vous avez également reçu les décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

- Un arrêté fixant les tarifs applicables pour la vente de livres de la formation musicale, sachant que c'est le prix sans aucun bénéfice. C'est revendu au prix coûtant.

Et également des renoncations aux droits de préemption.

Nous passons à la première commission, sécurité, personnel et communication, avec Monsieur David Dussouillez.

---

## **PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION**

### ***1. Modification du tableau des effectifs***

**M. Dussouillez.**- Merci Monsieur le Maire.

"Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services et du déroulement des carrières des agents.

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
CHAMPA LOISIRS	Adjoint d'Animation (17.5/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint d'Animation principal 2 <sup>ème</sup> classe (17.5/35 <sup>ème</sup> )
	Adjoint d'Animation (28/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe (28/35 <sup>ème</sup> )
	Adjoint d'Animation (35/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )
RESTAURANT MUNICIPAL	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) (au 01/10/2021)
	Adjoint Technique (27/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (27/35 <sup>ème</sup> )
	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )
SERVICES TECHNIQUES	Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )
ENTRETIEN ÉCOLES ET BÂTIMENTS	Adjoint Technique (20/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (20/35 <sup>ème</sup> )
	Adjoint Technique (22.5/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (22.5/35 <sup>ème</sup> )
	Adjoint Technique (19/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (19/35 <sup>ème</sup> )
ATELIERS MUNICIPAUX	Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )
	Adjoint Technique (35/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )
	Adjoint Technique (35/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )
	Adjoint Technique (35/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	Adjoint Administratif Principal 2ème classe (35/35 <sup>ème</sup> )	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )

La commission Sécurité et Personnel réunie le 6 avril dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions susvisées, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour un avancement de grade au restaurant municipal (conditions remplies à cette date) et au 1<sup>er</sup> mai 2021 pour les 14 autres avancements de grade."

Est-ce que vous avez des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets au vote : quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci pour eux.

-----

## 2. Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation

**M. Dussouillez.-** "VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU la loi 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

VU l'ordonnance 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique

VU le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

VU la circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique ;

L'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 visant à renforcer les droits à la formation à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels) et créé un droit à l'accompagnement individualisé.

Par l'utilisation des droits inscrits sur un Compte Personnel d'Activité (CPA), [composé de deux comptes : le Compte Personnel de Formation (1) et le Compte d'Engagement Citoyen (2)], les agents peuvent mettre en œuvre un projet d'évolution professionnel, de qualification pour les moins diplômés et de reconversion en cas de prévention d'une inaptitude physique.

### ▪ Le Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le CPF, qui se substitue au Droit Individuel de Formation, est alimenté de 24 heures par an jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures puis de 12 heures par an jusqu'à un plafond ne pouvant pas dépasser 150 heures. Pour les agents de catégorie C qui n'ont pas de diplôme de niveau V, il est alimenté de 48 heures par an jusqu'à un plafond de 400 heures. En cas d'utilisation du compte pour prévenir une inaptitude physique, les agents pourront bénéficier d'un crédit de 150 heures supplémentaires, déterminé par l'employeur en fonction de la formation envisagée et des besoins.

Le CPF peut être mobilisé pour toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, à savoir :

- suivre une action de formation visant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification répertoriée sur le répertoire national des certifications professionnelles ou à l'inventaire mentionné à l'article L 335-6 du code de l'éducation nationale ;

- suivre une action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation employeur ;

- suivre une action proposée par un organisme ayant souscrit aux obligations de déclarations prévues par le Code du travail ;

- développer des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle ;

- suivre une action de formation de préparation aux concours et examens.

L'utilisation du CPF peut se combiner avec le congé de formation professionnelle, le congé pour validation des acquis de l'expérience et le congé pour bilan de compétences.

▪ Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) :

Le CEC vise à favoriser et reconnaître les activités bénévoles, de volontariat ou de maître d'apprentissage. Les heures inscrites sur ce compte (20 heures par an dans la limite de 60 heures) permettent l'acquisition des compétences nécessaires à une activité citoyenne ou pour compléter les heures du CPF.

Le Maire précise aux membres de l'assemblée que le décret du 6 mai 2017 fixe les conditions et modalités d'utilisation du CPF et prévoit notamment que les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie sont pris en charge par l'employeur et que les frais occasionnés par le déplacement des agents peuvent l'être.

Cependant, la prise en charge de ces frais peut faire l'objet de plafonds déterminés par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal :

- S'agissant des frais pédagogiques, de :
  - limiter la prise en charge des frais pédagogiques de la formation suivie dans le cadre du CPF, lorsque la collectivité accepte l'utilisation du compte : à hauteur de 500 € maximum par agent et par an dans la limite d'un crédit global annuel de 2 000 €, inscrit au budget de la collectivité.
  
- S'agissant des frais de déplacement, de :
  - Ne pas prendre en charge les frais de déplacement liés à la formation suivie dans le cadre du CPF ;
  - Qu'en cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent doit rembourser les frais pédagogiques.
  - De ne pas prendre en charge les frais liés au C.E.C.
  - Que ces dispositions prennent effet à compter du 15 avril 2021.

La commission Sécurité, Personnel et Communication réunie le 25 février dernier a émis un avis favorable.

Le Comité Technique, consulté le 14 avril 2021, a également émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

Il est demandé au Conseil municipal d'affirmer que les crédits nécessaires sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours."

Le plan de formation des employés est un peu renouvelé. Il n'y a rien de franchement nouveau, mais de nouvelles dispositions, comme vous avez pu le voir dans le descriptif de ces deux comptes.

Est-ce que vous avez des questions ?

Je passe au vote : quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Concernant les formations des élus dont nous avons parlé lors du dernier conseil, nous avons eu des propositions de dates pour les formations pour les nouveaux élus et l'ensemble du Conseil municipal. Les dates proposées étaient sur juin ou juillet. Ce n'était pas forcément très propice avec les congés et les élections qui vont arriver, sachant que nous avons proposé de faire cela le samedi matin.

On a donc fait une nouvelle demande pour avoir des propositions en septembre.  
On reviendra vers vous pour celles et ceux qui seraient intéressés.  
Si vous n'avez pas d'interrogation, j'en ai terminé.

**M. le Maire.**- Merci David.

Une petite précision. Le plafonnement du CPF à 500 € par personne et à 2 000 € par an, c'est pour si jamais quelqu'un nous demandait un stage de *coach* à Cap Breton, par exemple. Dans ce cas, on ne paie pas les frais de déplacement.

Ou encore, comme je l'ai entendu ce matin en comité technique, si quelqu'un nous demande un stage d'alpinisme au Népal. Cela nous évite également de payer des formations un peu trop chères puisqu'il ne faut pas abuser.

Voilà la raison de cette limitation.

Pour la deuxième commission, développement culture, nous repoussons en attendant l'arrivée d'Annelise Martin.

Nous passons à la quatrième commission, affaires sportives, avec Madame Arielle Bailly.

---

## **QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES**

### **4. Tour de l'Avenir : convention d'organisation et financement**

**Mme Bailly.**- Merci.

"Le Tour de l'Avenir est une course cycliste, créée en 1961, qui réunit des équipes du monde entier et les meilleurs coureurs de moins de 23 ans. Considérés comme un véritable Tour de France pour les jeunes, certains des plus grands noms du cyclisme s'y sont illustrés à leurs débuts (comme Bardet, Quintana ou Bernal, pour citer les plus récents)

L'organisation est assurée par l'association « Alpes Vélo », basée en Haute-Savoie.

Après avoir déjà accueilli cette épreuve en 2011 (pour info, c'était l'étape Champagnole-Le Salève), en 2013 (c'était Champagnole – Saint-Vulbas dans la plaine de l'Ain) et 2015 (Champagnole – Tournus), il est prévu que la Ville de Champagnole soit à nouveau ville-départ, pour la 6ème étape « Champagnole – Septmoncel », d'une longueur de 138 km, le jeudi 19 août 2021.

Pour rappel, notre ville devait accueillir un départ d'étape le 15 août 2020, le Conseil municipal en avait délibéré dans sa séance du 25 juin 2020, mais au final, l'édition a été annulée en raison de la crise sanitaire.

Une convention établira les conditions financières et les obligations incombant à chacune des parties en termes techniques et de communication.

La participation financière de la ville à verser à « Alpes Vélo » est fixée à 5 000 €.

Globalement, la répartition financière de l'étape est la suivante :

Département du Jura : 12 500 €, Septmoncel : 7 500 €, Champagnole : 5 000 €.

Le Département du Jura sera également signataire de la convention avec Alpes Vélo.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec « Alpes Vélo » pour l'organisation du Tour de l'Avenir 2021."

Je rappelle que ce ne sont que des équipes nationales, avec des coureurs de 19 à 22 ans. Cette épreuve est là pour préparer les coureurs aux plus grandes épreuves, comme le Giro, le Tour de France, la Vuelta espagnole. On a donc Bardet, Quintana ou Bernal pour les plus récents.

Pour ceux qui aiment le vélo, qui s'y intéressent et qui sont peut-être plus âgés : Gimondi s'est illustré après, ou encore Zoetemelk, Greg Lemond, Miguel Indurain et également Laurent Fignon que vous connaissez plus.

En général, c'est un peu comme le Tour de France, c'est-à-dire qu'il y a un village départ, une caravane publicitaire. Ceci en temps normal, sachant qu'on ne sait pas ce que nous réserve l'avenir.

Est-ce que vous avez des questions ?

**M. le Maire.**- Quelques petites précisions.

C'est Bernard Hinault qui est généralement au départ, avec sa gouaille ! C'est quelqu'un de fort sympathique. La dernière fois, ou l'avant-dernière, il y avait Mathieu Van der Poel, le petit-fils de Raymond Poulidor, qui était dans l'équipe de Hollande. C'est le fils d'Adrie Van der Poel. C'est actuellement l'un des plus grands champions qui se distingue sur les classiques.

Il y a donc vraiment des grands coureurs. Ce sont des équipes de six coureurs, des équipes nationales. C'est vraiment du grand spectacle.

Clément, en tant que passionné de vélo, tu veux ajouter un mot ?

**M. Pernot.**- Je veux surtout rappeler le volontarisme dont a fait preuve la ville de Champagnole l'année dernière, ainsi que la ville de Septmoncel. Philippe Colliou, l'organisateur, m'avait appelé en me disant que Besançon et Pontarlier les laissaient tomber. Parce qu'il devait y avoir, dans le Tour de l'Avenir 2020, une étape Besançon – Pontarlier. Il m'a demandé si je pouvais faire quelque chose pour eux. Je lui ai dit que le Département était partie prenante, qu'il fallait que je trouve deux villes, une pour le départ et une pour l'arrivée. La réponse de Guy a été immédiate, celle de Raphaël Perrin, à Septmoncel, tout aussi rapide. L'affaire était donc montée. Malheureusement, le Covid a empêché la tenue de la course.

Je voulais cependant noter que Philippe Colliou nous prouve son affection puisqu'il avait bien sûr, dans l'organisation du Tour de l'Avenir de cette année, dans la mesure où ce n'est pas complètement celui de l'année dernière, intégré l'étape Champagnole - Septmoncel pour nous exprimer sa reconnaissance.

Ce sera donc une juste animation dont nous pourrions bénéficier et, à nouveau, le département du Jura va pouvoir avoir une épreuve cycliste majeure lors de l'été. Certes, ce n'est pas le Tour de France, mais ne vous inquiétez pas, le Tour de France reviendra en 2022 dans le Jura. Ce sont des programmations sur lesquelles nous pouvons compter pour commencer à nous mobiliser et nous préparer.

Voilà l'histoire du Tour de l'Avenir. Lorsqu'on a organisé deux ou trois années de suite, on devient un référent pour les organisateurs. Comme l'a dit Guy, Bernard Hinault a été impressionné de son passage dans notre belle ville. Ainsi, les choses se construisent naturellement. Nous faisons donc partie du calendrier quasi-automatique des organisateurs, c'est donc quelque chose d'assez intéressant.

**M. le Maire.**- Vous avez le parcours à l'écran. Les choses vont commencer à se corser un peu à partir de l'étape Champagnole – Septmoncel puisqu'avant, c'est principalement des étapes de plat. Après, c'est le Grand Colombier, cela va donc carrément se corser.

Le Tour de l'Avenir vient très souvent du Nord de la France pour aller dans les Alpes, c'est pour cela qu'il passe régulièrement par le Jura. Nous avons été quatre fois ville départ.  
*(M. le Maire détaille l'étape sur la carte).*

Y a-t-il des questions sur cette étape ?

Le départ sera à midi et demi. Avant, il y a la présentation des équipes, avec un espace où on verra pour que vous puissiez tous approcher pour discuter avec d'anciens champions qui seront présents.

**Mme Bailly.**- C'est un départ fictif.

**M. le Maire.**- Oui, le vrai départ est dans la plaine de Ney.



**Mme Bailly.**- S'il n'y a pas de question, je mets au vote :  
Est-ce qu'il y a des gens qui s'opposent ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Merci.

**M. le Maire.**- Merci Arielle.  
Nous repassons à la deuxième commission puisque Madame Martin est arrivée.

---

## DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

### 3. Convention Carte Avantages Jeunes

**Mme Martin.**- "La ville de Champagnole est partenaire depuis plusieurs années du dispositif « Carte Avantages Jeunes ».

Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, entre le Centre Régional d'Information Jeunesse (C.R.I.J.), la Région Bourgogne Franche-Comté et la Commune de Champagnole pour offrir un abonnement gratuit à la Bibliothèque municipale sous la forme d'un coupon « avantage bibliothèque ».

Les coupons collectés sont transmis au C.R.I.J. et la Région effectue un remboursement de 5 € par coupon. Ce dispositif concerne presque 500 personnes par an.

Par ailleurs, l'entrée gratuite au musée archéologique est également consentie. À ce titre, la convention de partenariat doit être conclue avec le service Info Jeunes Jura, par délégation du C.R.I.J.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions avec la Région et le C.R.I.J. d'une part, avec Info Jeunes Jura d'autre part, dans le cadre du dispositif Carte Avantages Jeunes. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?  
Y a-t-il des votes contre ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Merci Annelise.  
Nous passons à la cinquième commission.

---

## CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

### 5. Compromis de vente avec ADEF Résidences

**M. le Maire.**- ADEF Résidences est l'organisme qui va construire l'EHPAD sur le stade Léo Lagrange.

Ils nous avaient demandé une surface de 9 000 m<sup>2</sup> afin de construire leur EHPAD. Le géomètre n'a pas réussi à faire 9 000 m<sup>2</sup> mais nous allons leur vendre 8 986 m<sup>2</sup>.

"Dans le cadre du projet de construction d'un EHPAD, il est envisagé de céder une partie du site du stade Léo Lagrange d'une surface de 8 986 m<sup>2</sup>, composée par les parcelles cadastrées section AI n° 30 et AI n° 302p ; le document d'arpentage est en cours.

Il s'agit dans un premier temps de signer un compromis de vente avec ADEF Résidences, qui procédera à la construction du bâtiment.

Cette emprise foncière va être libérée des constructions existantes. En effet, les vestiaires en construction modulaire et les éclairages du stade ont été vendus aux enchères et seront enlevés d'ici la fin du mois.

Le désamiantage des tribunes a été réalisé, et la démolition de ces dernières en partie réalisée. Restera le poste électrique qui va être déplacé dans les prochaines semaines pour achever la démolition.

Le terrain sera ainsi libre de toute construction, et les contacts ont été pris auprès des concessionnaires pour le viabiliser prochainement, à la charge de la commune, en fonction des besoins du futur EHPAD.

Une estimation des domaines a été réalisée le 10 février 2021 et s'élève à 35 €/m<sup>2</sup>. Au vu de la position privilégiée du terrain, il a été convenu que la cession serait effectuée au prix de 50 €/m<sup>2</sup>, soit à une valeur supérieure à l'estimation des domaines.

Le montant total de cette vente serait donc de 449 300 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compromis de vente à conclure avec ADEF Résidences selon les conditions énoncées, en vue de la construction d'un EHPAD. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le compromis de vente."

Nous avons démonté la tribune. Il en reste un petit bout parce qu'il y a un transformateur dessous. Ce dernier sera sorti par ENEDIS pour être remis à l'arrière et pas sur la parcelle vendue.

Nous devons également amener les réseaux. On va amener le réseau d'eau et d'assainissement sur le domaine public par une parcelle qui est du domaine public, donc sur l'arrière vers une des trois tours. Ensuite, nous amènerons les réseaux secs et la fibre puisque j'ai demandé au Président qu'il veuille à ce que la fibre soit amenée devant, c'est en effet le Département qui s'en occupe.

L'ancien vestiaire et la salle de réception du foot ont été vendus 4 000 € à une société normande ou bretonne qui va le replacer ailleurs. Nous avons vendu pour 5 000 € l'éclairage au football d'Andelot-Vannoz qui va, d'après ce que j'ai entendu dire, remonter deux poteaux à Vannoz et deux poteaux à Andelot. Pourtant, les stades sont aussi grands à Andelot et à Vannoz, mais ils s'en servent uniquement pour s'entraîner. Le démontage a commencé, non sans difficulté.

On a déjà désamianté la tribune avant de la démolir. Il y avait de l'amiante dans les dalles du plafond.

Sachez que le prix de 50 € du m<sup>2</sup> auquel nous allons vendre ce terrain ne donnera pas lieu à un bénéfice. Tous les frais dont je vous parle sont bien sûr à la charge de la commune.

Ce qui va coûter plus cher que la vente des pylônes, ce sera de casser les massifs en béton qui servaient de socle.

Tout cela est donc en train de se faire ou a été fait. Nous passons outre l'estimation des Domaines à 35 € le mètre carré vu qu'on s'était entendu sur 50 € le mètre carré, ce qui fait un montant total de 449 300 € pour cette vente.

Pour l'instant, nous allons signer un compromis de vente.

Y a-t-il des questions ?

**M. Pernot.**- Je tiens à préciser que c'est un projet qui est porté par le Département et par l'ARS, donc les concepteurs du projet. Ceux qui sont à la base du fait que ce projet puisse exister sont le Département et l'ARS et je voudrais que personne ne l'oublie, surtout pas ADEF Résidences.

ADF résidence est « l'outil » qui va permettre la réalisation de cet EHPAD dans la mesure où il n'y a plus de construction d'EHPAD public, donc d'EHPAD d'Etat. C'est une association qui a été choisie par une commission au Département, dans laquelle siégeait bien évidemment la ville en la personne de Ghislaine Benoit, ainsi que l'ARS et le Département.

Je tiens à remercier publiquement à nouveau la ville de Champagnole parce que le coût, c'est le coût, cela peut sembler une recette importante, mais c'est déjà effectivement un legs important d'un terrain au centre-ville pour cette construction. C'est là le premier point qu'il faut saluer. Et il y a bien évidemment un ensemble de travaux nécessaires pour rendre ce terrain possible.

Ce que chacun doit bien comprendre, parce que j'entends parfois des choses agaçantes sachant le volontarisme des élus locaux, en particulier au Département et à ville, avec qui nous faisons le nécessaire pour avoir 80 places supplémentaire, c'est que nous étions, sur le territoire de Champagnole et des alentours, dans un déficit important de places d'EHPAD. Ceci ne se ressent pas encore parce que nous n'avons pas encore eu le grand boom démographique, mais celui ne va pas tarder et nous n'avions que 120 places sur le secteur avec l'hôpital de Champagnole. Il était clair qu'il fallait trouver d'autres solutions qui permettent d'accueillir les gens en masse, d'autant plus que l'organisation Saint-François, du moins « François » maintenait puisqu'ils ont enlevé le « Saint » - on se demande pourquoi - a décidé de transférer Vannoz car ils ne veulent pas faire les investissements nécessaires pour remettre aux normes le bâtiment de Vannoz, donc la maison des aînés à Vannoz. Ils ont donc décidé de la transférer à Lons en laissant leur mission d'accueil EHPAD sur Vannoz pour la transférer. Ce qui faisait 35 places de moins, donc 120 moins 30.

C'est pour cela qu'à un moment donné, j'ai tout de même interpellé l'ARS en leur disant qu'ils ne pouvaient pas nous laisser dans une telle situation de déficit. Or il ne se crée plus de places d'EHPAD par l'État. Nous avons donc bénéficié d'un transfert de places qui étaient en abondances sur l'Yonne. Ces 80 places ont ainsi été récupérées là-bas pour que nous puissions en bénéficier sur le territoire champagnolais. C'était un impératif au regard de la situation de carence dans laquelle nous étions.

Les 200 places d'EHPAD que nous aurons sur Champagnole, que chacun le comprenne bien, seront absolument nécessaires pour faire face à la problématique démographique. Je vous rappelle que dans 20 ou 25 ans, il y a de grandes chances qu'une bonne partie de notre assemblée fasse le conseil de la vie locale au sein d'un EHPAD. Nous sommes en effet comme les autres, nous serons également en situation de perte d'autonomie, etc. Il faut donc faire face dès à présent à cette situation.

Ghislaine me rappelle un point important : dans cet EHPAD, il y aura également 14 places réservées pour des malades atteints d'Alzheimer. Vous connaissez la complexité de cette maladie et le suivi nécessaire qu'elle génère.

Derrière, le Département est impliqué parce que c'est lui qui fait face à toutes les dépenses sociales dans ces établissements, avec bien évidemment le coût de l'autonomie, mais également la prise en charge des résidents qui ne sont pas en situation de financer leur hébergement.

Je tenais à préciser ces points de sorte que chacun comprenne que pour le territoire, c'est une véritable aubaine que de pouvoir bénéficier de cet équipement de 80 places sur la cité. Ainsi, nous pouvons envisager l'avenir, le nôtre en particulier, sereinement pour les années qui vont venir.

Il était important de le préciser et de saluer à nouveau le volontarisme de la ville.

Le fait d'avoir un équipement de cette nature en cœur de ville est un vrai plus pour ce projet et je crois que les Domaines ont largement sous-estimé l'enveloppe nécessaire pour acquérir un terrain comme celui-là en plein cœur de ville. Mais chacun connaît bien le site, je ne vous ferai donc pas un dessin concernant les avantages que cela va procurer, en particulier aux personnes qui pourront, de pratiquement toute la ville, se rendre à pied pour aller visiter leur malade. C'est aussi un point important.

Donc soyons heureux d'accueillir cet EHPAD.

**M. le Maire.**- Merci, Clément, pour toutes ces précisions.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

## **6. Travaux d'aménagement du P.A.S.A.C. : demande de subventions**

**M. le Maire.**- Le P.A.S.A.C. est le point d'accueil solidarité et alimentation de Champagnole. Il se situe dans l'ancien LEP. Il achète à très bas prix des victuailles qui sont revendues à peu près à un dixième de leur valeur à des personnes sous condition de ressources. Ce sont généralement des personnes qui n'ont pas de salaire.

Les locaux actuels ne sont pas adaptés, les gens attendent dans un couloir où il fait très chaud l'été. On a donc décidé de les déménager. Suite au départ de la banque alimentaire, des locaux se sont libérés. On va donc récupérer des salles qui étaient utilisées par la banque alimentaire pour mettre en place le P.A.S.A.C.. Ce sera dans l'ancienne salle des douches de l'ancien LEP. Quand vous rentrez par la porte centrale de l'espace associatif, c'est en face, au rez-de-chaussée, c'est donc tout à fait accessible.

Nous avons fait réaliser des devis. Le montant pour refaire ce point d'accueil est de 19 273,33 € HT.

Dans le cadre du plan de relance, nous demandons une subvention au Conseil départemental du Jura de 33 %, soit 6 424,44 €, à la communauté de communes pour 6 424,44 € et il restera 6 424,45 € à la charge de la commune.

Avec les centimes, je vous fais remarquer que c'est la commune qui prend la plus grosse charge !

Avez-vous des questions ?

Ghislaine, je te laisse la parole.

**Mme Benoit.**- Actuellement, ils sont dans une salle qui est tout en longueur et pas très large et avec la situation sanitaire liée au Covid, les gens sont reçus sur rendez-vous. On leur fixe des rendez-vous toutes les 20 minutes. Ils ont un montant à dépenser. Ils prennent soit de l'alimentaire ou éventuellement de l'hygiène. Il y a des produits frais qui viennent de la ramasse de la banque alimentaire, des yaourts, des légumes. S'ils allaient en magasin, leur note serait multipliée par 9.

Le local n'a pas l'eau, donc pas de toilette. Ce qui est un peu problématique lorsqu'on reçoit des légumes et qu'il faut se laver les mains, ou encore des œufs qui se sont cassés, etc.

Là, on va acquérir un local spacieux où on pourra faire un itinéraire de passage qui n'est pas possible actuellement. Il faut savoir que le P.A.S.A.C est aussi un lieu de rencontre où on accueille les gens, on discute avec eux, on leur offre le café, c'est un moment d'échange et là, actuellement, ce n'est pas possible. Vivement que nous ayons les nouveaux locaux ! Merci.

**M. le Maire.**- On y accueille donc les gens qui sont dans la peine.

**M. Vuillermoz.**- Est-ce que cela fait doublon avec la banque alimentaire ?

**M. le Maire.**- Non, pas du tout. La banque alimentaire fournit soit de l'hygiène, soit des victuailles à différentes associations. La banque alimentaire ne fait pas de distribution directement. C'est pour cela que nous nous fournissons également à la banque alimentaire.

Ensuite, il y a les Restos du Cœur qui sont complètement indépendants, ils ont leur propre collecte et leur propre financement.

La banque alimentaire fournit toutes les associations caritatives comme la Croix-Rouge, sauf les Restos du Cœur, ceci au poids avec des prix très bas, ce qui permet de revendre pour 1/10<sup>ème</sup> de la valeur.

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous allons délibérer pour une demande de subvention.

Mon cher David, tu es chargé de la subvention ?

**M. Dussouillez.**- J'assure le suivi des dossiers à la ComCom dans ma charge de vice-président.

**M. le Maire.**- Pour demander cette subvention, qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci.

-----

### **7. Marché de travaux : Aménagement des chemins de Belle-Frise**

**M. le Maire.**- C'est un vieux dossier et ça y est, on y arrive ! Il a débuté avec Jean-Yves Mathieu. Ce n'était pas le mandat précédent mais celui d'avant.

**M. Binda.**- 2008.

**M. le Maire.**- Les chemins de Belle-Frise sont dans leur état initial et ils se sont beaucoup dégradés. On avait donc décidé de les reprendre. On parle bien des cheminements du coteau.

*(Description par M. le Maire sur le plan à l'écran).*

Les deux principaux vont être aménagés et les petits en travers seront conservés. Les deux grands seront au gabarit de 1,40 m de large, qui est le gabarit normal d'un trottoir où on peut largement se croiser, même avec des poussettes. Par contre, on ne sera pas au gabarit handicapé partout, il y aura quelques pentes supérieures à 5 %. Là, on n'y peut rien. Au maximum, ce sera des passages à 7 %. Ce sera donc vraiment accessible aux handicapés, sauf certains petits passages d'une dizaine de mètres qui seront à 7 %. À l'impossible nul n'est tenu !

Il y aura des murs de soutènement afin d'élargir, aussi bien à l'aval qu'à l'amont. On va remettre des barrières neuves, tout sera repris en enrobé. Il était donc grand temps que nous puissions refaire ces cheminements de Belle-Frise.

On a fait une consultation, du moins Flavien avec son équipe. Le mieux-disant, voire le moins disant a été l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 99 697 € HT. Les dépenses sont inscrites au budget.

On va donc pouvoir retaper nos cheminements de Belle-Frise rapidement.

Nous avons également fait faire un diagnostic sanitaire des arbres du coteau, de la première partie. Nous allons abattre huit arbres dans Belle-Frise. Ce sont des arbres morts ou mourants. Le diagnostic sanitaire a été fait par une entreprise spécialisée. Ceux qu'ils ont sélectionnés ne sont vraiment pas beaux, on va donc les abattre, ceci en laissant les souches qui servent au maintien du talus. Nous replanterons bien évidemment des arbres, mais pas des arbres de haute tige car cela peut être dangereux lorsqu'ils cassent.

Comme le dit Pascal Grenier, lorsqu'on coupe un arbre, on en replante un, deux si on peut. Nous allons donc en replanter plus que nous en abattons.

Il est toujours délicat d'abattre des arbres en ville, cela peut vite déclencher des polémiques alors qu'il n'y a pas à en avoir. Si on vous pose la question, sachez bien que tous les arbres abattus sont des arbres malades, mêmes mourants.

J'en reviens au marché de travaux. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Pour l'attribution à l'entreprise Bonnefoy, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Quelle est la date de démarrage des travaux ?

**M. Delfau.**- Début mai.

**M. le Maire.**- On va essayer de le faire pour cet été. J'espère qu'ils ne mettront pas 6 mois pour le faire parce qu'avec 99 000 € de chiffre d'affaires, ils ne vont pas gagner d'argent. C'est un chantier compliqué, en côte sur des cheminements étroits.

-----  
**8. Lotissement les Louaitaux : vente de terrain**

**M. le Maire.**- Il nous reste un terrain, c'est le dernier aux Louaitaux.

"Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant du lotissement Les Louaitaux :

Lot	Acquéreurs	Surface
9	M. et Mme Kutlu Hasan et Gulistan	1 810 m <sup>2</sup>

Conformément à la délibération du 19 février 2015, le prix de vente est de 52 000,00 € HT (soit 28,18 € le m<sup>2</sup>), Ce prix est inférieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'établit à 46,00 € HT le m<sup>2</sup> pour tous les lots, quelles que soient leurs contraintes. Il convient de passer outre cet avis, considérant l'intérêt public de cette opération et la politique de l'habitat de la ville qui vise à présenter une offre attractive en vue d'accueillir de nouveaux ménages. De plus, notre prix de vente tient compte du fait que la partie nord de la parcelle est en espace boisé classé et s'avère inconstructible ; nous avons ainsi dès 2015 décidé d'appliquer une minoration sur cette partie.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette cession de terrain selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il convient de passer outre l'estimation des Domaines parce que sur ce terrain, tout n'est pas constructible. On avait donc décidé, en 2015, d'appliquer une minoration.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Ce qui nous permettra de clore ce budget annexe cette année.

J'en ai fini en ce qui concerne la cinquième commission. Nous passons à la huitième commission, avec Madame Ghislaine Benoit.

-----  
**HUITIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE**

**9. Subventions aux associations**

**Mme Benoit.**- "Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 6 avril 2021, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités et documents financiers, et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Proposition 2021
Valentin Haüy (malvoyants)	100 €
A.C.S.D.A.F. (Association Culturelle et Sportive des Détenus et Accueil Familles)	100 €

Saint Vincent de Paul	450 €
Secours Catholique	450 €
U.N.A.F.A.M. (Union Nationale de Familles et Amis Malades et/ou Handicapées Psychiques)	300 €
Entraide et Amitié	11 500 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions et autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Avez-vous des questions ?

**M. le Maire.**- Peux-tu expliquer « Entraide et Amitié » ?

**Mme Benoit.**- « Entraide et Amitié » est une association champagnolaise qui s'occupe des colis aux personnes âgées de plus de 80 ans. Ce sont environ 125 parrains et les personnes âgées s'appellent des fidèles. Ces personnes leur font un colis pour la fête patronale, au mois de juin et puis pour Noël.

L'année passée, suite aux conditions de la situation sanitaire, vu que les personnes parrains sont toutes des personnes âgées, il y avait éventuellement des risques de contamination vis-à-vis des personnes qu'elles visitaient et il n'y a rien eu de fait au niveau des colis.

Par contre, elles ont assuré une relation téléphonique assez régulière avec les personnes âgées suite au Covid et à cause de la chaleur. Et elles ont réservé la subvention qu'elles avaient eue l'année passée pour l'ajouter à celle de cette année et faire un plus gros cadeau aux fidèles.

On aura donc la subvention de l'année passée plus celle de cette année pour faire la partie cadeau, à savoir que la subvention de 11 500 € correspond à 23 € et à 500 colis à peu près de faits.

**M. le Maire.**- La Présidente m'a demandé si on pouvait cumuler les deux subventions pour faire des plus gros colis à nos aînés cette année. Je trouve cela tout à fait louable vu que cela représente 23 € par personne. Ce ne sont pas non plus des colis pharaoniques.

Ils vont donc avoir de beaux colis cette année, ils seront contents.

On l'a d'ailleurs réévaluée puisqu'elle était de l'ordre de 10 500 €. Elle ne l'avait pas été depuis 5 ou 6 ans.

**Mme Benoit.**- On était à 9 500 €, on a donc fait un petit saut, mais il est vrai que cela fait 3 ou 4 ans que c'était linéaire.

Cela représente 500 colis. Une personne seule a un colis. Lorsque c'est un couple, c'est un seul colis par couple.

**Mme Delacroix.**- Pour les personnes de plus de 80 ans inscrites sur les listes électorales.

**M. le Maire.**- Oui, on vérifie qu'ils soient bien sur les listes électorales.

**Mme Delacroix.**- Non, c'est là le problème. Il y a des personnes de plus de 80 ans qui ne se sont pas inscrites.

**M. le Maire.**- Il faut donc qu'ils soient inscrits sur les listes électorales.

**Mme Benoit.**- Parce que nous avons eu des problèmes lorsque nous avons fait la distribution des masques. On s'était appuyé sur la liste électorale et on a eu des retours, souvent de personnes de nationalité étrangère, italienne, etc., qui ne votent pas, nous disant qu'elles n'avaient

pas eu de masque. C'était dû au fait qu'elles n'étaient pas inscrites sur les listes électorales, elles n'étaient donc pas référencées.

**M. le Maire.**- Ghislaine suivra donc cela de près avec la Présidente et vous nous tiendrez au courant.

**Mme Benoit.**- Je mets au vote : qui est contre ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Je vous remercie.

**Mme Lacroix.**- J'ai une question concernant l'Association Culturelle et Sportive des Détenus et Accueil Familles. Vous dites qu'elle est basée sur Lons ?

**Mme Delacroix.**- Oui, elle est sur Lons.

**Mme Lacroix.**- Pourquoi donne-t-on une subvention à une association de Lons ?

**M. le Maire.**- Il y a des détenus champagnolais.

**Mme Benoit.**- Deux actions sont menées au sein de cette association. À l'intérieur de la maison d'arrêt, ils organisent des activités socio-culturelles pour les personnes détenues, ceci ayant pour objectif de préserver et créer des liens avec le monde extérieur pour faciliter leur future réinsertion sociale, activités pour lesquelles les personnes détenues manifestent un vif intérêt par leur présence régulière et leur participation active.

La deuxième action est la suivante : annexés à la maison d'arrêt, ils accueillent des familles ou proches des détenus en attente de parler.

Ces deux actions touchent un public jurassien qui se trouve mis en situation de précarité et pour qui le maintien du lien familial et social revêt une importance toute particulière.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Vuillermoz.**- Pour les colis aux personnes de plus de 80 ans, si le foyer comprend deux personnes de plus de 80 ans, est-ce qu'elles ont un plus gros colis que pour une seule personne ?

**Mme Benoit.**- Non. Les colis sont tous identiques. Que ce soit une personne ou un couple, le colis est le même.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres questions ?  
On a déjà voté. Merci Ghislaine.

Nous allons passer au gros morceau de la soirée qui est, une fois de plus, les finances avec Monsieur Pascal Tissot.

---

## **NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES**

### **10. Approbation des comptes de gestion 2020**

**M. Tissot.**- "Suite à l'examen et à l'avis favorable de la commission des Finances en date du 7 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les 9 comptes de gestion 2020 (budget principal, budget eau potable, régie municipale de production d'électricité,



restaurant municipal, « Champa-Immo », lotissements communaux , « Rue de la Liberté », « les Louaitaux », « le Grand Parc », « Sur Valières »), établis par les Trésoriers (Monsieur Jérôme Fabing du 1/01/20 au 31/08/20, Madame Virginie Pernot du 01/06/20 au 31/12/2020 et Monsieur Renaud Poucheret du 01/01/201 au 12/02/2021), conformes en tout point aux 9 comptes administratifs 2020."

Est-ce qu'il y a des questions ?

Cela requiert un vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

## **11. Approbation des comptes administratifs 2020**

**M. Tissot.**- Maintenant, nous allons prendre le petit fascicule mauve.

Je vais vous synthétiser les points importants des 9 comptes administratifs 2020. J'espère que vous avez pu lire le compte rendu détaillé de la commission des finances.

Je vous propose d'ouvrir les commentaires à la page 1.

Le résultat 2020 s'élève à 475 772,96 € (pour 591 000 € en 2019).

C'est un résultat qui se situe dans la moyenne des deux années précédentes.

La gestion 2020 a été impactée par le Covid pour environ 140 000 € (225 000 € de dépenses supplémentaires compensées par 85 000 € d'économie sur les manifestations annulées).

Nous avons anticipé en affectant 100 000 € de l'excédent 2019 en dépenses imprévues.

Page 2, les résultats agrégés des 9 comptes administratifs 2020

La gestion globale 2020 se termine par un déficit cumulé de 111 726,68 € (déficit de 320 579 € en 2019).

Ce déficit est tout à fait normal et provient principalement du budget lotissement « sur Valières » en déficit de 635 000 €. La quasi-totalité des parcelles encore disponibles seront vendues cette année et combleront largement le déficit.

Nous avons su anticiper et gérer la crise Covid grâce à l'implication de tous, des élus mais aussi du personnel communal.

Compte administratif de la ville.

Page 4, l'évolution des dépenses réelles d'investissement et d'équipement brut sur les 10 dernières années.

L'investissement annuel moyen sur la période s'élève à 2,8 millions (graphique orange).

Nous avons intégré la totalité des budgets communaux, ce qui n'était pas le cas les années précédentes, ceci pour avoir une vision plus claire.

Le programme d'investissement 2021 pour 2,7 millions et les 400 000 € de restes à réaliser 2020, puis la construction du nouveau gymnase (3 millions) dans les 2 ans à venir devraient faire remonter la moyenne.

Afin de préserver notre capacité d'investissement sur le long terme, il est important que les années d'investissements élevés (comme en 2013-2014) soient précédées et suivies de périodes plus calmes.

Page 5, le total des dépenses d'équipement brut et le taux de réalisation.

Le taux de réalisation 2020 s'élève à 54 % et remonte à 86 % restes à réaliser inclus.

C'est un taux de réalisation un peu à la baisse du fait des retards pris dans certains chantiers suite au Covid.

Pages 6 et 7, le détail des dépenses d'investissement.

On retrouve près de 500 000 € de réfection de voirie en 2020 (rues L. Blum et J. Jaurès, place Marion, et carrefour Liberté) et un effort a été fait pour le renouvellement de trois véhicules (achat d'occasion) pour 67 000 €.

Le reste est détaillé aux pages 6 et 7. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Page 9, le détail des recettes d'investissement réalisées (2,06 millions).

On retrouve 221 798 € de dotation (117 530 € de FCTVA et 104 268 € de taxe d'aménagement).

88 006 € de subvention cette année, avec 35 800 € de subvention du Département, 6 490 € du SIDEC et 45 716 € de DETR.

On a emprunté 500 000 € sur 20 ans au taux fixe de 0,66 % à la Banque Populaire, donc à un taux très faible. Ce que l'on va essayer de reconduire cette année.

Des opérations d'ordre pour 721 508 € (dont 409 595 € d'amortissement) et l'affectation du résultat 2019 pour 534 213,38 €.

Page 11, vous avez le graphique des dépenses de fonctionnement par fonction. N'hésitez pas si vous avez des questions.

Page 12, les dépenses réelles ont augmenté de 212 000 €, soit une augmentation de 2,4 %. Ce sont principalement les dépenses de personnel (+143 943 €) et la subvention d'équilibre au budget restaurant (127 905 €), qui sont compensées par une diminution des charges générales (-28 000 €) et financières (-15 000 €).

Page 13 et 14, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre.

Page 16, les frais de personnels ventilés par fonction.

Les charges de personnel ont augmenté de 6,61 % sur 4 ans et de 280 000 € par rapport à 2017.

En 2020, nous avons inscrit 4 380 000 € au budget.

Le remplacement des agents partant en retraite fera l'objet d'une étude au cas par cas, car c'est pratiquement le seul moyen de limiter la hausse des dépenses.

Page 17, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur 10 ans. Les dépenses réelles de fonctionnement (en orange) augmentent de 2,61 % après une hausse de 2,42 % en 2019. Nous restons malgré tout au même niveau qu'en 2011. C'est à signaler puisque, quasiment 10 ans après, on s'aperçoit que les dépenses ont vraiment été contenues, que ce soit les dépenses de personnel ou les autres dépenses. On peut donc considérer que la gestion de la situation est très saine.

Pages 19 et 20, quelques renseignements sur la dette.

Page 20, l'annuité diminue de 92 436 € par rapport à 2019.

C'est la dernière année où l'annuité diminue, celle-ci devrait osciller entre 900 000 et 950 000 € durant le mandat. Si on fait un focus en arrière, dans les années 2006-2007 c'était 1,5 million. En 2011, on est passé à 2,2 millions. En 2017, on est descendu à 1,2 million et, cette année, on est à 885 000 €. Ce n'est donc pas inquiétant, bien au contraire. Cela fait partie du fait que l'on soit dynamique.

Page 21, l'endettement par habitant diminue légèrement (928 € contre 956 € en 2019).

Le ratio d'endettement fait apparaître une situation plutôt saine avec une durée de 7 ans. L'incidence Covid est de 140 000 €. Si on les rajoute, on arrive à 6,25. L'endettement a donc en fait augmenté de 0,05, ce qui est insignifiant.

Pages 23 et 24, vous avez le détail des recettes de fonctionnement par chapitre. Je ne rentre pas dans le détail qui vous a été expliqué dans le compte rendu de la commission des finances. En résumé, nous avons encaissé 330 714 € de recettes en plus (que celles inscrites au BP et par DM).

Pages 26 et 27, l'étude de la fiscalité.

Page 26, le produit des 3 taxes a augmenté de 692 500 € en 10 ans grâce à notre politique d'aménagement de lotissement et sans augmentation des taux.

Page 27, augmentation du produit fiscal de 66 585 € en 2020 après une augmentation de 118 000 € en 2019. Ce qui s'explique par notre dynamisme.

Pages 29 à 33, les tableaux de bord de certains services.

Page 29, l'évolution des dépenses d'énergie depuis 3 ans est en diminution de 6 % sur la période.

En analysant en détail, on constate que ce sont les dépenses de gaz et de fioul qui ont baissé cette année suite à la fermeture de certains bâtiments publics (école, Oppidum, salle de sport).

Page 30, les résultats financiers de la forêt communale depuis 10 ans.

Le résultat négatif 2020 est provoqué par un décalage de recettes de 35 000 € sur 2021. ce qui explique le résultat négatif. En corrigeant, on arrive à + 25 €/ hectare. On a toutefois une période de crise au niveau de la forêt qu'on a déjà expliquée à plusieurs reprises. Ce n'est pas sur la forêt qu'on gagne de l'argent, d'où l'inquiétude de certaines petites communes qui avaient 50-60 % de leur revenu basé sur la forêt.

Page 31, un rapide focus sur la gestion 2020 du service de l'eau.

Page 32, les résultats de la régie municipale de production d'électricité. La régie a produit 1 367 506 kWh en 2020 et 190 051 € de recettes.

Les recettes de vente d'électricité représentent environ 40 % de nos dépenses d'énergie. Donc merci aux personnes qui nous ont précédés qui ont investi et qui se sont battues pour faire une régie municipale de production d'électricité ; les chiffres parlent pour eux.

Page 33, le tableau de bord du restaurant dont le résultat est négatif en 2020 (subvention d'équilibre de 126 655 €), ce qui est logique puisqu'il a été fermé la plupart du temps.

Concernant le camping, les recettes 2020 ont été réduites à hauteur des pertes engendrées par la crise sanitaire (-12 000 € par rapport à 2019). Grâce à leur implication et l'appui de la ville, les gérants ont pu limiter les dégâts en devant assurer leur saison sur une très courte période.

Si on fait un comparatif avec ce qui se passe dans le Jura, tous les campings ont soit changé de gérant, certains ont déposé le bilan, d'autres ont été mis en régie. Ce qui est le cas de Saint-Claude, si mes souvenirs sont bons.

Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer aux budgets annexes.

**M. le Maire.**- Une petite précision concernant la régie électrique. Habituellement, on fait à peu près 30 000 € de chiffre d'affaires en hiver. Il y a beaucoup d'eau dans l'Ain, les turbines tournent plein pot. Cette année, on est un peu en dessous, ce qui est lié au déficit pluviométrique qu'on a sur le secteur. Le réchauffement climatique a aussi une incidence sur le revenu de l'électricité. Il n'y a pas autant d'eau que cela dans l'Ain, c'est-à-dire que notre turbine ne tourne pas à plein régime, nous pourrions produire plus.

J'ai donc signalé hier, lors d'une réunion de la source de la Papeterie, que la pluviométrie n'avait pas été énorme. On est en milieu karstique, il n'y a pas eu des quantités suffisantes de neige dans le haut pour fondre doucement et alimenter l'Ain, ce qui a une incidence sur la vente d'électricité. C'est la preuve que nous avons bien un vrai problème, dans le Jura, de pluviométrie et très certainement de rechargement des nappes phréatiques.

Nous avons la chance de ne pas dépendre d'une nappe phréatique, mais ce n'est pas bon signe.

Sinon, le Covid nous a coûté au niveau du restaurant municipal. Le personnel est composé de fonctionnaires. Je vous rappelle que nous ne pouvons pas mettre les fonctionnaires de la commune au chômage technique. Nous ne cotisons pas au chômage, nous ne pouvons donc pas les mettre au chômage. Nous avons donc les salaires à sortir et nous n'avons pas de revenu, mis à part la vente pour les écoles, le foyer, etc. Mais le self est fermé, ce qui nous fait un déficit. C'est pour cela qu'il a fallu combler avec notre budget général, ce qui a plombé, quelque part, le budget général.

**M. Tissot.**- Je reprends avec le compte administratif de l'eau. La gestion 2020 du service de l'eau s'est terminée avec un excédent de 3 552,01 € (déficit de 73 991,91 € en 2019). 100 827 € de travaux en 2020 pour la rénovation du réseau d'eau potable rue Gédéon David. Les travaux de la rue Gédéon David ont été autofinancés sur 2 exercices (2019 et 2020).

Compte administratif de la régie municipale de production d'électricité. L'année 2020 s'est terminée avec un excédent d'investissement de 33 270,42 € et de 94 992,61 € en

fonctionnement, soit un résultat global de 128 263,03 € (106 018,54 € en 2019).

Page 32, les tableaux de production pour l'année 2020. L'année 2020 a été correcte avec 190 051 € de recettes (215 979 € en 2019).

En section de fonctionnement, les dépenses sont similaires aux années précédentes.

L'installation de deux nouvelles centrales photovoltaïques prévue en 2020 se réalisera en 2021 et le résultat 2020 permettra d'autofinancer 100 % des travaux.

Je crois que les boulevards sont en train de se faire et ce sera ensuite le Tennis.

Comme l'a expliqué Monsieur le Maire, il est très important de continuer à investir.

Compte administratif du restaurant municipal. La gestion 2020 du restaurant municipal s'est terminée par un excédent d'investissement de 2 069,84 €.

La section de fonctionnement est à zéro suite au versement de la subvention d'équilibre de 126 655,87 € versée par le budget principal.

Nous avons souhaité apurer en totalité le déficit 2020 sur l'année 2020.

Sans rentrer dans les détails, on constate à la page 33 que la baisse des recettes du self et des repas scolaires a été un peu atténuée par l'augmentation des portages. C'est une réussite, avec + 30 %.

Compte administratif de Champa Immo. La gestion 2020 du budget annexe Champa Immo s'est terminée par un déficit de 173 031,51 € (déficit de 7 775,40 € en 2019).

La section de fonctionnement est à zéro suite au versement de la subvention d'équilibre de 668,45 € versée par le budget principal.

Le déficit sera comblé par l'inscription de la vente des garages dans la DM1.

Champa Immo est un compte administratif qui est vraiment en plein mouvement. On a fait des garages qui ne sont pas encore vendus. On a les appartements de l'ancienne Trésorerie. Tout ceci est donc un peu flou et c'est vraiment du comptable.

**M. le Maire.**- L'an prochain, avec la vente des 12 garages, la location de 8 garages et la mise en location des appartements de la Trésorerie plus la subvention, ce budget sera à nouveau équilibré.

**M. Tissot.**- Les comptes administratifs des budgets annexes des lotissements.

Pour le lotissement rue de la Liberté, le budget annexe a été clôturé au 31/12/2020 et s'est terminé par le versement d'une subvention d'équilibre de 8 543,03 € du budget général en 2020.

Le Conseil municipal a délibéré le 19 novembre dernier pour clôturer le lotissement.

4 parcelles ont été vendues, pour un montant total de 203 000 €.

Le déficit total du lotissement s'élève à 16 961,84 €, mais n'oublions pas que nous avons aménagé le quartier par ce biais.

Pour le lotissement les Louataux, sur les 10 parcelles mises en vente, 9 ont été vendues, et une est réservée.

Pour le lotissement le Grand Parc, sur les 4 parcelles mises en vente, 2 ont été vendues en 2017, une en 2020 et une en 2021, une extension de 2 parcelles est prévue en 2021.

Pour le lotissement Sur Valières, sur les 56 parcelles, 34 ont été vendues et 19 sont réservées. Une extension est également prévue pour 2021.

J'ai terminé mes explications et suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

**M. le Maire.**- Il est dommage qu'on ne puisse pas mettre la valeur des stocks de parcelles car cela nous aurait permis d'équilibrer automatiquement les résultats, puisque nous allons avoir un résultat de -635 000 € qui ne veut absolument rien dire.

**M. Tissot.**- Comme je le disais, on est vraiment dans du « comptable ». Par contre, on verra avec François ce que l'on peut faire pour, à l'avenir, faire une estimation de ce qu'il reste à vendre. On y verra peut-être plus clair.

**M. le Maire.**- On sait que ce sera quasiment équilibré « Sur Valières ». On vient de vendre le dernier lot des Louaitaux et il apparaît un déficit de 15 000 € alors que l'on sait qu'on aura un bénéfice. Ce qui n'est pas grave puisqu'on le sait, c'est le principal.

**M. Tissot.**- Le Grand Parc, cela va nous permettre de tout de suite aménager les deux parcelles sans se poser de question parce que nous n'aurons pas à emprunter.

Y a-t-il des questions ? N'hésitez pas.

**M. Bailly.**- Vous avez parlé d'une extension Sur Valières ?

**M. Tissot.**- Oui, Guy peut nous l'expliquer. Ce n'est pas une extension mais une petite modification.

**M. le Maire.**- On a une parcelle qui fait 4 500 m<sup>2</sup> qui était réservée aux investisseurs mais elle n'a pas trouvé preneur. On va donc faire quatre parcelles dessus pour les vendre. On va redistribuer les réseaux afin de les alimenter. C'est une parcelle tout en long.

On va donc augmenter le nombre de parcelles, sachant qu'on avait déclaré jusqu'à 70 parcelles. Il nous reste donc de la marge. On savait en effet qu'on avait des parcelles divisibles, éventuellement réservées à des investisseurs. Deux n'ont toujours pas trouvé preneur, mais ce n'est pas grave. On va rediviser la première pour faire quatre parcelles. La liste d'attente est relativement immense, ce n'est donc pas un problème.

Une autre parcelle fait 5 600 m<sup>2</sup>, celle où il y a le gros tas de remblai. Elle est également réservée à un investisseur. On ne va pas la diviser tout de suite, on va attendre un peu. Ce serait pour faire éventuellement du collectif en bande, par exemple, donc pas d'immeuble en hauteur.

On a eu un contact avec un investisseur pontissalien qui a finalement arrêté. On va donc garder cette parcelle encore quelque temps pour voir si elle intéresse quelqu'un. Sinon, on fera exactement pareil, on pourra faire 5 ou 6 lots *a minima*, on amènera les réseaux pour les services et l'eau et on les vendra un par un. Ce n'est pas un souci.

On n'étend pas la surface du lotissement mais on recrée des parcelles à l'intérieur d'une grande parcelle.

**M. Tissot.**- Nous allons maintenant procéder aux votes des 9 comptes administratifs 2020.

Comme le précise l'article L2121.14 du code général des collectivités locales : « Le Maire doit se retirer au moment du vote ».

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir quitter la salle.  
(*Monsieur le Maire sort de la salle du conseil*).

Nous allons voter les comptes administratifs les uns après les autres :

Compte administratif du budget général :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Compte administratif du service de l'eau :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Compte administratif de la régie municipale de production d'électricité :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

Compte administratif du restaurant municipal :  
Qui vote contre ?  
Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

Compte administratif du budget Champa Immo :  
Qui vote contre ?  
Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

Compte administratif du lotissement Rue de La Liberté :  
Qui vote contre ?  
Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

Compte administratif du lotissement Les Louataux :  
Qui vote contre ?  
Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

Compte administratif du lotissement Le Grand Parc :  
Qui vote contre ?  
Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

Compte administratif du lotissement Sur Valières :  
Qui vote contre ?  
Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

J'invite Monsieur le Maire à nous rejoindre afin de poursuivre l'ordre du jour.

*(Monsieur le Maire reprend sa place dans la salle du conseil).*

**M. Tissot.**- Monsieur le Maire, tout s'est très bien passé.

-----

## **12. Affectation des résultats 2020**

**M. Tissot.**- "Après avis favorable de la commission des finances réunie le 7 avril dernier, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les affectations des résultats suivantes :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA VILLE

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de : 967 521,41 €
- un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris) de : 491 748,45 €

Il est proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 491 748,45 €
- solde disponible : 475 772,96 €
  - affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0,00 €
  - report à l'excédent antérieur reporté (art 002) : 475 772,96 €
  - solde d'exécution d'investissement reporté (art 001) : 72 053,89 €

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET EAU POTABLE

Affectation des résultats:

Le compte administratif fait apparaître:

- un excédent d'exploitation cumulé de 23 251,02 €
- un déficit d'investissement cumulé de 19 699,01 €

Il est proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 19 699,01 €
- solde disponible : 3 552,01 €
  - affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0,00 €
  - report à l'excédent antérieur reporté (art 002) : 3 552,01 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art 001) : 19 699,01 €"

Est-ce qu'il y a des questions ? Sachant qu'on affecte simplement les résultats que vous avez découverts.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

### **13. Décisions modificatives n° 1/2021**

**M. Tissot.**- "Vous avez un petit feuillet avec du jaune sur la première page, ainsi que du vert. Je vais vous expliquer la présentation et ensuite je laisserai Monsieur le Maire vous présenter l'affectation de notre résultat de 475 772 €.

En jaune, vous avez les restes à réaliser. En gris, ce sont des choses moins importantes comme des virements de crédits pour des modifications d'imputation budgétaire. En vert, vous avez l'ouverture de crédits pour financer de nouvelles dépenses non-inscrites au BP 2021, ce qui correspond au bénéfice que nous venons de voir.

Monsieur le Maire, je vous donne la parole.

**M. le Maire.**- Merci Pascal.

Il faut affecter ces crédits.

Pour la subvention ascenseur, au BP, on avait mis 20 000 € sachant qu'il nous faudrait 40 000 € puisqu'il y a deux immeubles de La Maison Pour Tous qui vont être munis d'ascenseur. On remet donc 20 000 €.

Remboursement « Migration M57 », c'est un logiciel de comptabilité en relation avec le gros serveur de la communauté de communes auquel nous participons pour 19 000 €.

Achat de matériel informatique pour les écoles, pour 27 966 €. Ceci mérite une explication. Il me semble que nous avons mis 14 000 € au BP. Pascal Grenier a vu que cette année, dans le plan de relance, l'Etat nous proposait de subventionner à hauteur de 70 % du matériel informatique pour les écoles. Donc au lieu de financer 14 000 € sur nos fonds, il vaut mieux tout passer cette année plutôt que d'étaler sur 3 ans, et bénéficier ainsi d'une subvention de 70 %.

Il y en a pour 41 000 € de remplacement de matériel informatique. On passe tout sur cette année afin de profiter de la subvention de 70 %. Voilà la raison.

Travaux complémentaires lotissement de la Champagnolaise : des chantiers ont été arrêtés à cause du Covid, etc., donc pour 18 500 €.

Rénovation du centre aéré : 7 500 € pour des travaux à faire là-bas.

Travaux au cimetière, il faut remettre 21 000 € parce qu'on avait déjà mis une somme au budget mais elle ne suffit pas. On refait l'entrée qui datait de 1828. On va finalement légèrement pousser le pilier droit pour agrandir l'entrée, on agrandira donc également la grille.

Je ne vous parle pas des bricoles à 12 000 et à 5 000 €.

Achat de vélos électriques. On avait pris la décision de les acheter. On les a commandés mais on ne les a pas financés. On a dit qu'on les financerait à la première DM, ceci pour 22 627 €.

On va d'ailleurs regarder également puisque nous avons eu des informations dernièrement et nous allons peut-être demander une subvention à l'ADEME.

Remplacement de la serre au service des espaces verts pour 75 000 €. Là, c'est l'occasion. On avait déjà refait une dalle en béton pour ramener ce qu'on appelle le tunnel de la serre. Il reste là-bas une vieille serre, elle est en verre, chauffée au fuel, ce qui est un peu infernal. Il n'y a pas de toilette, pas de vestiaire. Les employés y travaillent comme des Romains ou des bagnards. On ne peut plus travailler dans de telles conditions au XXIème siècle. On profite donc de la présence de notre maçon pour faire le soubassement, sachant qu'il partira en retraite en juin.

On recrute un maçon. Si vous en avez un dans votre famille proche qui est intéressé, n'hésitez pas à lui en parler car nous avons des problèmes de recrutement.

Comme nous avons un excédent, nous allons acheter aussi la serre cette année, une serre de 15 x 6 m en verre aux ateliers municipaux. Ainsi, nos employés travailleront aux ateliers municipaux et auront des conditions de travail normales.

Ensuite, vous avez des lignes +80 et -80 qui sont des changements de chapitre, ainsi que +18 et -18.

La dernière ligne en moins est celle de 200 000 €. Ce sont 200 000 € qu'on inscrit sur le futur gymnase. On les met de côté pour le jour où on commencera la construction, afin de ne pas trop obérer nos finances. Des demandes de subvention vont se faire aussi bien au niveau du Conseil départemental que de l'Etat. On met déjà 200 000 de côté. Je vous rappelle que nous avons également déjà voté, il y a quelque temps, une subvention de 400 000 € de la Région. C'étaient des crédits orientés sur la ville bourg de la communauté de communes. On avait droit à 400 000 €, on les mettra donc sur cette réalisation également.

La nouvelle salle sera certainement financée sur les budgets 22-23 et afin que l'on puisse tout de même investir sur d'autres travaux en 2022-2023, il est préférable de mettre un peu d'argent de côté.

Y a-t-il des questions concernant ces investissements ?

**Mme Lacroix.** - L'achat des vélos électriques, cela concerne combien de vélos ?

**M. le Maire.** - 10. Ce sont des vélos qui seront mis en location longue durée. Il faudra voir exactement comment nous allons faire avec la communauté de communes parce que la compétence déplacement a été prise par la communauté de communes. Avant, elle était à la Région. J'aime autant que ce soit la communauté de communes, j'aurai peut-être plus de facilités à m'arranger avec Clément qu'avec Madame Marie-Guite Dufay.

Les vélos sont commandés. Ils ne sont pas encore financés puisqu'on ne les aura peut-être pas avant octobre ou novembre. Il y a en France une pénurie de vélos électriques.

Nous en avons discuté lors de la campagne électorale et en commission développement durable ; ce sont des vélos qui seront mis en location longue durée. Ce ne sera pas des locations à la demi-journée qui feraient qu'on pourrait les retrouver dans l'Ain, comme cela arrive dans la Seine ou dans d'autres fleuves de France.

Ce sera des locations de 3 mois ou de 6 mois. C'est pour que les gens qui veulent acheter



un vélo électrique puissent en louer un avant afin d'essayer avant de prendre une décision, sachant que c'est tout de même un investissement pour un ménage si le couple s'équipe, cela représente tout de même quelques milliers d'euros.

Voilà pourquoi nous faisons cela, ainsi que pour faciliter les déplacements. Mais ce ne sera pas pour que les gens les louent pendant 10 ans. C'est vraiment pour que ceux qui veulent se mettre au vélo électrique puissent essayer avant d'investir.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question.

**M. Tissot.**- Juste un petit détail. La dernière ligne : « Autres charges diverses des actions courantes », c'est ce qu'on appelait avant les dépenses imprévues. Maintenant, on n'a plus le droit de les appeler « dépenses imprévues ». L'année dernière, on avait mis 100 000 € et là, on a mis 71 000 € de côté.

**M. le Maire.**- Nous ne sommes donc pas riches, mais pas pauvres non plus.

**M. Tissot.**- On passe maintenant au feuillet 2 avec la reprise des résultats 2020 du budget eau. En dépenses d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 19 199 € et une recette d'investissement du même montant.

En fonctionnement, ouverture d'un crédit de 6 800 € pour les frais d'étude non prévus au BP financier par l'excédent 2020, un complément de recette de vente d'eau.

Ce sont des régularisations comptables.

Feuillet 3, le budget régie électrique avec l'intégration des résultats 2020, excédent d'investissement repris à l'article 01 pour 33 270 €. Il est équilibré par les prévisions de recettes inscrites au 1641 BP 2021.

L'excédent de fonctionnement de 94 992 € est repris à l'article 02 en recette de fonctionnement. Il est équilibré par un virement de 48 129 € affecté au (?) d'investissement. Pour réduire le solde, des prévisions d'emprunt au 1641 (?) s'élevant à 80 400 €.

Et 46 800 € de droits disponibles financés en ouverture de crédits pour 10 000 € (?). Ce sont les contributions financières des impôts, à l'article 63511. Et 36 803 € de reversement pour l'excédent au budget principal.

Budget restaurant. On a soldé le déficit avec un excédent d'investissement.

Je passe assez vite.

Pour Champa Immo, intégration des résultats 2020, ouverture de crédits. On a parlé d'un emprunt de 120 000 €. La subvention a été remplacée de l'emprunt. On a supprimé la subvention par un emprunt souscrit, ce qui est plus favorable.

On retrouve également l'ouverture de crédits (?) de 180 000 € pour la vente de garages pour équilibrer. Les garages sont à vendre.

Les feuillets 6, 7 et 8, budgets lotissements. On a intégré les résultats 2020 et des ouvertures de crédits pour des opérations de stock.

Est-ce qu'il y a des questions pour toutes ces DM ?

Je vais passer au vote : qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Une petite remarque. J'ai fait une remarque qui prête à sourire en disant qu'on n'était ni riche, ni pauvre. Je vous garantis que certaines collectivités ont de grandes difficultés pour faire leur budget. Cela ne va pas tout seul partout. Il y en a qui était déjà en difficulté avant et le Covid n'a pas arrangé les choses.

Nous avons la chance d'avoir été quelque peu épargnés. Nous avons également la chance d'avoir eu une progression pendant des années, ce qui ne vient pas de moi mais d'une politique qui a été menée depuis longtemps, ceci pour augmenter notre patrimoine et augmenter également nos assiettes d'imposition. Cela nous permet de ne pas augmenter nos taux et d'augmenter tout de

même les revenus de la commune. Ceux qui ne se sont pas méfiés de cela et qui comptaient, comme l'a dit Pascal, principalement sur le revenu du bois souffrent terriblement. Il y a des communes qui ne savent pas comment elles vont boucler leur budget. Du moins c'est fait puisque nous sommes au-delà du 31 mars et que c'était à faire avant.

Cela fait donc peut-être sourire lorsque je dis qu'on n'est pas riche, mais qu'on n'est pas pauvre, c'est cependant déjà bien.

**M. Pernot.**- Nous avons eu sur notre territoire, historiquement, et ce depuis que la ville de Champagnole a accédé à la communauté de communes, donc la communauté de communes Ain Angillon à l'époque, malgré les difficultés qu'il a pu y avoir à cette période, une approche respectueuse des budgets des uns et des autres. En tant qu'élus de Champagnole, on respectait les finances de la communauté de communes. En tant qu'élus de la communauté de communes, on respectait les finances de Champagnole. Je crois que c'est une caractéristique forte de notre territoire qui a fait que nous avons évité de tomber dans des travers où une structure était plus chargée au détriment de l'autre.

Je ne vais pas vous faire de grands dessins ; vous avez vu la presse ces derniers temps, vous savez qu'il y a une ville qui présente des comptes soi-disant prospères et, derrière, une communauté de communes qui rame parce qu'elle assume une partie des charges de cette collectivité. C'est une situation qui n'est pas tolérable dans le temps. J'imagine les maires des petites communes qui doivent faire face à des dépenses portées par la ville-bourg et qui, derrière, ne peuvent même plus mener à bien leurs projets communaux. On est là dans des situations qui deviennent assez invraisemblables. C'est pourquoi il faut toujours veiller à maintenir ces équilibres avec une gestion des compétences intelligente, c'est-à-dire qu'il faut éviter tous les doublons, il faut éviter toutes les situations qui ne permettent pas l'optimisation de la dépense du premier euro public.

Je pense qu'au niveau de Champagnole et de notre communauté de communes, Champagnole Nozeroy Jura, nous avons atteint cet objectif, ce qui fait que nous avons une communauté de communes prospère et, parallèlement à cela, nous avons l'ensemble des communes du territoire qui sont également prospères et qui peuvent mener à bien leurs projets communaux. Ceci parce que nous avons toujours eu ce souci de veiller aux problématiques de gestion des uns et des autres.

C'est pour cela que je crois que l'on peut s'ouvrir beaucoup de perspectives, c'est-à-dire parce que nous savons faire cette démarche-là. Il y a eu des CLECT, des fonds de concours, toutes des collaborations qui font que la gestion de notre communauté de communes ajoutée à notre gestion communale nous donne des moyens dans les deux domaines et cela nous permet de continuer à proposer de plus en plus de services à nos concitoyens.

Nous pouvons ainsi être très heureux de la présentation du compte administratif, parce que les résultats sont probants, c'est la preuve claire et nette que les choses se passent comme je les énonce. Et puis, derrière, j'espère que nous aurons le même plaisir de continuer à collaborer avec la ville et la communauté de communes sur la mise en place de services nouveaux, de fonctions nouvelles, d'investissements nouveaux qui apporteront grande satisfaction à nos administrés. C'est le but de la manœuvre et je pense qu'en la matière, Monsieur l'adjoint, personne n'est dépendant de l'un ou de l'autre, mais qu'on se construit sur la force de l'un et de l'autre. C'est là où je pense que beaucoup nous envient. Regardez en effet la presse ces derniers temps puisqu'on a vu que deux grosses communautés de communes augmentaient les impôts. Nous ne sommes pas dans cette situation, sachant que lorsqu'on augmente les impôts locaux, on augmente les impôts de tout le monde, y compris de ceux de la ville-bourg. Il nous faut donc continuer dans cette démarche faite de respect et d'intelligence collective.

**M. le Maire.**- Je vais ajouter un petit point à ce qu'a soulevé Clément concernant la collaboration entre la commune et la communauté de communes, parce que beaucoup d'entre vous n'étaient pas élus à cette époque-là.

Lorsque le développement des zones a commencé, ceci par la communauté de communes, ce n'était donc plus à la charge de la commune, sachant que développer une zone industrielle n'est pas une charge, la commune avait le foncier. C'est généralement le cas, c'est-à-dire que ce sont les communes qui ont le foncier et ce sont les communautés de communes qui ont la compétence. La commune a donc cédé à la communauté de communes. Clément était maire et président, donc bien placé pour s'arranger avec lui-même, mais ceci a été fait intelligemment. Nous avons donc tous été d'accord pour céder des terrains à bas prix à la communauté de communes afin que celle-ci, qui avait la compétence, puisse faire les aménagements, puisse revendre ces terrains ensuite à bas prix à des investisseurs industriels en particulier afin d'amener des emplois et que nous soyons tout à fait compétitifs.

Ceci a donc été fait intelligemment entre les deux collectivités. Je tenais à le rappeler car cela s'est très bien passé. Aucune des deux, que ce soit la communauté de communes ou la commune, n'a essayé de saigner l'autre, sachant que nous avons aussi des retombées au niveau du foncier.

**M. Tissot.**- C'est effectivement un ensemble.

Je vais maintenant vous présenter le bilan des acquisitions et des cessions immobilières.

-----

#### **14. Bilan des acquisitions et cessions immobilières**

**M. Tissot.**- "L'article L. 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

- Montant des acquisitions 2020 : 22 175,85 €

- Montant des cessions 2020 : 1 603 420,00 €

Le détail est ci-annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pour l'année 2020."

C'est principalement Sur Valières. En tout, cela fait tout de même 43 930 m<sup>2</sup>.

Y a-t-il des questions ?

Il n'y a pas de vote.

-----

#### **15. Fixation du taux de la T.E.O.M.**

**M. le Maire.**- "Chaque année, les communes ayant opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) doivent en fixer le taux avant le 15 avril.

La Direction Départementale des Finances Publiques a transmis le montant des bases d'imposition prévisionnelles de la T.E.O.M. pour l'année 2021, soit 9 852 374 € (9 797 812 € en 2020).

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a fixé la contribution globale de la Ville à 620 046,00 € pour l'année 2021 (600 327,78 € en 2020).

Ainsi, afin de pouvoir financer la contribution globale de la Commune de Champagnole et après avis favorable de la commission des finances du 7 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal de fixer le taux de T.E.O.M. à 6,35 % en 2021 (pour rappel : 6,15 % en 2020 et 6,10 % en 2019)."

C'est la communauté de communes qui a la compétence. Suivant la facture envoyée par

le SICTOM, qui est une prévision, la communauté de communes redispatche aux communes.

Le SICTOM a mis une augmentation de 3 % cette année sur les tarifs. Il n'y avait pas eu d'augmentation depuis 2008. Malgré toutes les réformes de l'Etat sur ce qu'on appelle la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) en cherchant des pistes de réduction de coût, le SICTOM avait pu maintenir ses tarifs. Au bout de 13 ans, on a été dans l'obligation de mettre une augmentation de 3 %. Il n'y en aura pas d'autres d'ici 2024 de sûr.

Après 2024, nous changerons complètement de système pour passer à la redevance. Ce sera un autre mode de calcul, ce sera tout à fait différent. Ce sera une redevance incitative afin que les gens produisent moins de déchets, ce qui sera égalitaire. C'est-à-dire que deux personnes qui produiront le même volume de poubelle paieront pareil. Tandis que là, la taxe n'est pas égalitaire. Si on produit peu de déchets et qu'on a une maison importante, on paie cher. Si on produit beaucoup de déchets dans un appartement qui a peu de bases, on ne paie pas cher. C'est certes très social, mais ce n'est pas de tout dans l'ère du temps. Il faudra donc trouver un système intelligent et on travaille déjà dessus.

Je vous propose un nouveau taux à 6,35 pour la T.E.O.M. Ensuite, on a un total des bases, donc du foncier bâti. On divise la somme de 620 046 € par 9 852,374 qui est la totalité des bases et on arrive à un taux. En remultipliant la base du foncier bâti de chaque maison, on arrive à un taux et, par ce taux, on obtient ce que chacun va payer, ce qui au total fera la somme de 620 000 €.

J'espère avoir été clair. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

## **16. Garantie d'un emprunt de la coopérative HLM La Maison Pour Tous**

**M. Tissot.**- "Par courrier du 31 mars la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous a sollicité la garantie à hauteur de 50 % (le Conseil Départemental garantissant les 50 % complémentaires) d'un emprunt de 73 500 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En novembre 2020, La Maison Pour Tous a répondu à une offre proposée par la Banque des Territoires et par Action Logement afin d'accompagner le financement des chantiers de construction et de réhabilitation dont les travaux avaient été interrompus du fait de la crise sanitaire de 2020.

Les deux chantiers de construction de 7 logements PLS et de 14 logements PLUS et PAI à Champagnole répondaient aux critères de l'offre.

Par arrêté d'emprunt en date du 19 mars 2021, le Directeur général de La Maison Pour Tous a été habilité à souscrire cet emprunt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du prêt : 73 500 € pour une durée de 40 ans, bénéficiant d'un différé d'amortissement de 20 ans.

Echéances annuelles et pas de pénalités de dédit

Période 1

Durée : 20 ans

Profil d'amortissement : Différé d'amortissement de 20 ans

Index taux fixe (taux d'intérêt actuariel annuel 0 %)

Période 2

Durée : 20 ans

Profil d'amortissement : amortissement constant

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A.

Il est donc proposé au Conseil municipal (après avis favorable de la commission des finances du 7 avril dernier) de bien garantir à hauteur de 50 % le prêt dont le contrat est joint en annexe selon les conditions suivantes :

Article 1 :

Le Conseil municipal de Champagnole accorde sa garantie à hauteur de 50.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 73 500,00 € souscrit par la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 121081 constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Champagnole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement due par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Champagnole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vous voudrez bien approuver la garantie d'emprunt de la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous selon les conditions énoncées ci-avant, et autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Est-ce qu'il y a des questions ? Je suis à votre disposition.

**M. Dussouillez.**- Le Président et moi-même ne devons peut-être pas prendre part au vote, étant président et administrateur.

**M. le Maire.**- Par sécurité, vous ne prenez pas part au vote.

**M. Tissot.**- Ce sont tous simplement les dégâts collatéraux du Covid.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie..

## **17. Plan de relance : demande de subvention Forêts**

**M. Tissot.**- Ce plan de relance est une aide pour replanter. Ce qui est bien tombé pour nous puisque nous avons prévu de replanter au niveau des coupes blanches. On avait donc anticipé en pensant le faire et nous prenons le train en marche en profitant du plan de relance.

On n'a pas fait des coupes pour faire le plan de relance, c'est l'inverse et le plan de relance va nous permettre de replanter à un coût moindre.

"Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet

renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinées :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80 %
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60 %
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60 %

Dans ce cadre, une commune propriétaire de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable (ce qui est le cas de Champagnole), peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat en tant que porteur de projet pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées :

- soit par plantations et enrichissements pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté le 29 septembre 2020,
- soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

Lorsqu'une commune donne mission à l'ONF retenu en tant qu'opérateur pour reconstituer un peuplement forestier, au regard du devis fourni par celui-ci, elle lui confie les prestations suivantes :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, il est demandé au Conseil municipal de :

- d'approuver la demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières, et autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires ;
- désigner l'ONF comme opérateur pour réaliser les missions ci-dessus ;
- autoriser le maire à signer tout document afférent."

Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. le Maire.**- J'ai une remarque. On ne va pas donner un blanc-seing à l'ONF. Ce qui signifie que lorsqu'ils diront où ils veulent replanter, la commune devra approuver afin qu'ils n'aillent pas replanter sur des parcelles que nous envisageons de vendre à la communauté de communes, par exemple, sachant que cette dernière a besoin de ces terrains pour faire une zone économique.

**M. Tissot.**- J'ai la réponse. C'est sur Curtil où nous avons été obligés de faire des coupes blanches. Les coupes blanches ont donc été faites et on avait dit qu'il faudrait replanter à cet endroit. Entre-temps, le plan de relance est tombé et il a fallu se dépêcher puisque c'est le premier arrivé, premier servi. Le budget est de 150 millions.

À titre de comparaison, pour Air France, c'est 5 milliards, 7 milliards puis 11 milliards. Par rapport au plan de relance de la forêt de 150 millions, cela me choque.

Il a donc fallu faire très vite pour pouvoir bénéficier du plan de relance et nous sommes en ordre de bataille pour l'obtenir.

**M. le Maire.**- Comme on va demander le retrait du régime forestier, la distinction pour certaines parcelles, il ne faudrait pas qu'ils viennent replanter à ces endroits.

**M. Tissot.**- Il n'y a aucun risque. C'est vraiment sur Curtil.

**M. le Maire.**- C'est bien. Je me méfie.

**M. Tissot.**- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sinon, je passe au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

J'ai fini.

**M. le Maire.**- Merci Pascal.

Nous passons au fleurissement et serre horticole avec Madame Véronique Delacroix.

---

## **DOUZIÈME COMMISSION : FLEURISSEMENT ET SERRE HORTICOLE**

### **18. Retrait de deux communes du Syndicat Horticole**

**M. Delacroix.**- "Le 31 mars dernier, le Comité Syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole a accepté à l'unanimité le retrait des communes de Clairvaux les Lacs et de Picarreau.

Après la validation de ces modifications par le Préfet, le syndicat horticole sera composé de 44 communes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait des communes de Clairvaux les Lacs et de Picarreau du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole."

Pour Picarreau, il s'agit d'une régularisation. Cette commune ne fait plus partie du syndicat depuis au moins 5 ans. Clairvaux ne commandait plus de fleurs depuis quelques années.

Les communes membres du syndicat doivent délibérer sur le retrait des communes, c'est pourquoi vous êtes amenés à vous prononcer ce soir.

Avez-vous des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Merci Véronique.

---

## **HORS COMMISSION**

### **19. Modification dans les commissions et représentations**

**M. le Maire.**- "Par demande en date du 5 avril 2021, et au nom de son groupe, Monsieur Philippe Cuevas sollicite les changements suivants :

-1ère commission Sécurité, Personnel et Communication :

M. Philippe Cuevas remplace M. Abdeslem El Fahfouhi

- Au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) :

M. Philippe Cuevas remplace M. Abdeslem El Fahfouhi

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification de la composition de la 1ère commission et de la représentation au C.L.S.P.D."

Ceci ne pose aucun problème. Les groupes doivent être représentés et il y a un changement dans un groupe, ce n'est pas un souci pour nous.

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Nous avons terminé l'ordre du jour. J'ai quelques informations à vous donner :

Concernant les élections départementales et régionales, les dates étaient initialement le 13 et le 20 juin. Vous avez tous entendu à la télévision que ce serait le 20 et le 27 juin.

Changez ces dates dans vos agendas pour les réserver car nous aurons besoin de beaucoup de monde.

Nous aurons encore deux séances de Conseil municipal avant l'été, une fin mai et une aux alentours du 1<sup>er</sup> juillet. Nous vous donnerons bientôt les dates plus précisément.

J'en ai terminé avec les questions diverses. Vous avez la parole. Pas de question ?

La séance est levée. Merci d'être venu.


Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 45.

Le Secrétaire de Séance,



**Pascal TISSOT**

Le Maire,



**Guy SAILLARD**